



JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi

BUREAU
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal du Lot
et
se paient d'avance
Annonces..... 25 c. la lig
Réclamations..... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. M. Lafitte et Co, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris d'accepter
les annonces pour le Journal du Lot

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois..... 9 fr.
Un an..... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot et le Courier du Lot sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et in extenso des Annonces judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors et, par extrait, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

DE CAHORS A LIBOS.			
tab. 1	Ombibus mixte	Poste mixte	Ombibus mixte
Cahors. — Départ.....	6 h 18	12 h 25	5 h 05
Mercuès.....	6 18	12 47	5 56
Parnac.....	6 33	1 7	6 9
Luzech.....	6 43	1 20	6 1
Castelfranc.....	7 2	1 43	6 36
Puy-l'Évêque.....	7 17	2 1	6 49
Duravel.....	7 32	2 16	6 59
Fumel.....	7 54	2 42	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.....	8 1	2 49	7 26

DE LIBOS A CAHORS.			
tab. 2	Poste mixte	Ombibus mixte	Ombibus mixte
Monsempron-Libos. — Départ.....	9 h 30	5 25	7 55
Fumel.....	9 37	5 37	8 2
Duravel.....	9 54	6 03	8 24
Puy-l'Évêque.....	10 3	6 17	8 30
Castelfranc.....	10 17	6 41	8 48
Luzech.....	10 29	7 1	9 2
Parnac.....	10 38	7 16	9 13
Mercuès.....	10 49	7 33	9 25
Cahors. — Arrivée.....	11 5	7 52	9 43

Prix des places.			
de Cahors à :	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
Libos.....	5 80	4 35	3 20
Puy-l'Évêque.....	3 70	2 75	2 05
Villeneuve-sur-Lot.....	8 60	6 45	4 75
Bordeaux.....	20 80	15 35	12 20
Agen.....	10 65	8 1	5 85
Montauban.....	11 1	8 1	6 1
Toulouse.....	16 70	12 30	9 15
Aurillac.....	29 30	21 45	15 50
Paris.....	73 70	55 53	40 55
Cette.....	41 35	30 75	22 70

DE CAHORS A MONTAUBAN & VICE-VERSA			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.....	Arrivées de Cahors (Voir tableau 2)
LIBOS.	8 h 41	9 h 26	5 h 19
AGEN.	9 h 59	10 28	6 44
AGEN.	11 25	11 20	7 7
MONTAUBAN	4 33	12 43	9 3
AGEN.	12 13	3 05	7 57
AGEN.	1 36	5 11	10 6
LIBOS.	2	6 10	»
LIBOS.	3	7 36	»

DE CAHORS A PARIS			
LIBOS.	Arrivées de Cahors (Voir tableau 1)	Départs.....	Arrivées de Cahors (Voir tableau 2)
LIBOS.	8 9	9 3	7 39
PÉRIGUEUX.	11 36	5 42	11 25
LIMOGES.	4 31	8 21	2 27
ORLÉANS.	4 55	8 30	2 38
PARIS	mit 43	2 38	10 24
PARIS	mit 55	2 16	10 40
PARIS	3 50	4 39	2 59
PARIS	4 40	7 45	»

Cahors, le 3 Novembre 1870.

Tours, 1^{er} novembre, 12 h.

Intérieur, Guerre à Préfets et Sous-Préfets.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

A L'ARMÉE

SOLDATS !

Vous avez été trahis, mais non déshonorés : depuis trois mois, la fortune trompe votre héroïsme. Vous savez aujourd'hui à quels désastres l'inéptie et la trahison peuvent conduire les plus vaillantes armées.

Débarassés de chefs indignes de vous et de la France, êtes-vous prêts, sous la conduite de chefs qui méritent votre confiance, à laver dans le sang des envahisseurs l'outrage infligé au vieux nom Français ? En avant ! Vous ne luttez plus pour l'intérêt et les caprices d'un despote ; vous combattez pour le salut même de la Patrie, pour vos foyers incendiés, pour vos familles outragées, pour la France, notre mère à tous, livrée aux fureurs d'un implacable ennemi. Guerre sainte et nationale, mission sublime, pour le succès de laquelle il faut, sans jamais regarder en arrière, nous sacrifier tous et tout entiers.

Indignes citoyens ont osé dire que l'armée avait été rendue solidaire de l'infamie de son chef. Honte à ces calomnieux, qui, fidèles au système des Bonaparte, cherchent à séparer l'armée du Peuple, les soldats de la République ! Non, non : j'ai flétri, comme je le devais, la trahison de Sedan et le crime de Metz, et je vous appelle à venger votre honneur qui est celui de la France. Vos frères d'armes de l'armée du Rhin ont déjà protesté contre ce lâche attentat, et retiré avec horreur leur main de cette capitulation à jamais maudite.

A vous, de relever le drapeau de la France, qui, dans l'espace de 14 siècles, n'a jamais subi pareille flétrissure. Le deroier Bonaparte et ses séides pouvaient seuls amonceler sur nous tant de honte en si peu de jours ! Vous nous ramèneriez la victoire ; mais sachez la mériter par la pratique des vertus militaires, qui sont aussi les vertus Républicaines : le respect de la discipline, l'austérité de la vie, le mépris de la mort. Ayez toujours présente l'image de la patrie en péril ; n'oubliez jamais que, faiblir devant l'ennemi à l'heure où nous sommes, c'est commettre un parricide, et en mériter le châtiement.

Mais le temps des défaillances est passé ; c'est fini des trahisons ; les destinées du pays vous sont confiées ; car vous êtes la jeunesse Française, l'espoir aimé de la Patrie. Vous

vaincrez ! Et, après avoir rendu à la France son rang dans le monde, vous resterez les citoyens d'une République paisible, libre et respectée.

Vive la France ! Vive la République !

Le membre du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur et de la Guerre,

LÉON GAMBETTA.

Pour copie conforme :

Le Préfet du Lot,
DE FLAUGAC.

La nouvelle de la capitulation de Metz a provoqué le contre-coup que nous attendions ici, le premier moment a été donné à la stupeur morne et à la consternation.

Partout, des groupes affligés lisaient et commentaient la proclamation du Gouvernement qui venait d'être affichée. Cette proclamation révélait dans toute sa tristesse la vérité implacable.

Le doute n'était plus permis ! Metz s'était rendu et une armée de 150,000 hommes, sous les ordres d'un général sur qui la France croyait pouvoir compter, n'avait pas su s'inspirer d'un désespoir sublime et s'ouvrir par le fer et le feu un chemin glorieux et sanglant à travers les lignes ennemies.

On commentait surtout le passage de la proclamation relative au rôle joué par Bazaine dans cette déplorable affaire, et l'on se demandait sur qui pesait la plus lourde responsabilité : sur le chef qui n'avait pas craint d'imposer à une armée de 150,000 hommes la honte d'une capitulation, ou sur l'armée qui s'était résignée à subir cette humiliation.

Enfin, après avoir mesuré l'étendue et la gravité de ce nouveau désastre, les âmes se sont redressées et les cœurs se sont relevés.

Un seul sentiment s'est emparé de tous. Ce sentiment, pas n'est besoin de vous l'indiquer.

L'indignation d'une part, et d'autre part, le désir ardent de venger cet affront nous ont sauvés de l'abattement.

Le secrétaire de la rédaction :
LOUIS LAYTOU.

Les Journaux et la capitulation de Metz

Le Français :

C'est avec une douleur profonde et un véritable deuil que nous enregistrons cette catastrophe. Mais avant de juger et de flétrir, nous croyons devoir attendre que les nécessités cruelles qui ont déterminé l'acte du maréchal Bazaine, et aussi les clauses de la capitulation nous soient connues dans leur détail.

Le désastre de Sedan nous avait abattus ; celui de Metz nous écrase ! C'est bien le moment de redire avec supplication et les yeux pleins de larmes : Dieu protège la France.

Le Moniteur :

Trahis ! c'est le mot qui sort de toutes les bouches, c'est le cri de tous les fuyards de nos déroutes, de tous ces pauvres soldats qui reviennent de Sedan ou d'ailleurs communiquer à nos régiments leur démoralisation et leur découragement ; c'est le soupir du malheureux prisonnier qui, sous les casemates d'Ulm ou de Spandau, cherche encore dans cette explication de sa défaite une consolation pour sa fierté.

La France :

Ce qu'il faut avant tout, aujourd'hui, c'est que le cri par lequel termine M. Gambetta trouve un écho dans toutes les âmes françaises ; c'est faire savoir à l'ennemi que les revers nous frappent sans nous abatre ; c'est non pas seulement déclarer au monde, mais lui déclarer, par le redoublement de nos efforts, que pas plus après Metz, qu'après Strasbourg, qu'après Sedan, la France n'est prête à capituler !

La Gazette de France :

On ne peut écrire cette nouvelle sans éprouver un violent déchirement de cœur. C'est à ne pas croire que cela soit possible ! Quelle malédiction pèse donc sur la France. Cent cinquante mille hommes suffisaient jadis pour gagner des victoires contre quatre cent mille ennemis, aujourd'hui ils ne servent qu'à faire capituler plus vite une place.

Quelle douloureuse histoire que celle-ci. Strasbourg succombe parce qu'elle n'a pas eu un nombre suffisant de défenseurs, et Metz, sur les murs duquel le canon n'a pas fait une seule brèche, tombe pour avoir eu trop de soldats enfermés dans son enceinte.

L'Union qui ne connaît encore que la circulaire ministérielle d'hier soir, dit :

La capitulation de Metz en ce moment serait une telle aggravation de nos malheurs qu'on ne voudrait pas y croire. Pour s'expliquer la reddition de cette place, il faudrait que l'impossibilité absolue d'une plus longue résistance fût démontrée, car au point où en est la France, quelques jours de plus dans la résistance auraient été du plus grand prix.

La dépêche de M. Gambetta est frémissante, et les mots qui la terminent sont menaçants. Nous aurions aimé plus de calme en face de ce surcroît d'épreuves. La modération sied à la force, et nous avons besoin de rester unis quand un nouveau deuil vient s'ajouter aux deuils de la patrie.

Tours, 30 octobre.

On lit dans la Correspondance Havas :

Que la capitulation de Metz soit pour nous un enseignement ; n'oublions pas qu'en principe de science militaire toute place assiégée est une place prise.

Ce n'est qu'une question de temps.

Pourquoi n'avons-nous rien tenté pour débarrasser Strasbourg, Toul, Schlestadt et Metz ? Pourquoi, aujourd'hui encore, laissons-nous l'héroïque place de Verdun livrée sans défense à un bombardement sans merci ?

Qu'attendons-nous, enfin, pour nous porter au secours de Paris ?

Tandis que nous délibérons, tandis que nos armées se morfondent dans l'inaction, l'invasion, comme une énorme tâche de sang et de feu, s'étend sur le sol de la patrie et, à mesure qu'elle avance, paralyse la résistance.

Attendrons-nous pour agir que, du Nord au Midi et de l'Est à l'Ouest, toutes nos provinces aient été dévastées ?... Assez longtemps nous avons fait de la tactique défensive. L'heure nous semble venue des généreuses audaces.

P. S. — Nous apprenons que M. Valcour, attaché à l'état-major du général Blanchard, est arrivé hier soir de Metz à Tours, apportant une dépêche qui confirme les renseignements apportés avant-hier par M. Woytkowicz, interprète du maréchal Bazaine.

Cette dépêche constate qu'il n'y avait plus à Metz que pour six jours de vivres. La ration quotidienne de pain avait été réduite de 700 grammes à 200 par habitant. Par contre, il restait 3,000 chevaux à abattre, mais amaigris et mourant d'inanition, et la ration quotidienne de viande avait été portée à 70 grammes.

La dépêche constate, en outre, que le sel faisait absolument défaut à Metz.

Détail à noter : On nous assure que la dépêche apportée par le premier envoyé du maréchal Bazaine était renfermée dans un boîte montrée. Quant à l'autre dépêche, M. Valcour l'avait logée dans une dent creuse.

(Belgique) Namur, le 28 octobre 1870.

Mon cher monsieur Laytou,

Je vous adresse aujourd'hui quelques considérations sur la situation politique de notre malheureux pays. Ecrites au commencement de ce mois, pour une communication spéciale, elles conservent encore, je crois, toute leur actualité.

Veillez agréer, mon cher Monsieur, le témoignage de mes sentiments les plus dévoués.

Lieut.-col. DELARD.

Situation politique de la France.

40 octobre 1870.

Quand l'empire est tombé par la volonté populaire, des hommes honnêtes, courageux et d'un patriotisme éprouvé ont pris en main les destinées du pays en détresse. La France leur en sera éternellement reconnaissante. Sans crainte ni hésitation ils ont aussitôt comblé le vide laissé par le régime disparu et constitué le Gouvernement de la Défense nationale. Ce gouvernement transitoire, tacitement mais loyalement accepté par la nation avait à remplir une tâche difficile autant que périlleuse, et il assumait en outre sur lui une responsabilité immense. Cette dernière considération devait surtout l'engager à en abrégier autant que possible la durée. Pour atteindre ce but et donner à la France un gouvernement légal, une seule chose était à faire : convoquer immédiatement le peuple dans ses comices pour élire une assemblée constituante. Sans doute, il fallait penser avant tout à la défense du territoire envahi ; mais, sans détourner de ce soin les hommes spéciaux qui font partie du Gouvernement provisoire, je suppose qu'une délégation fut allée ouvertement au-devant du roi de Prusse et lui eût dit :

« Nous venons au nom de la France vous apporter des paroles de paix. L'empire vous avait déclaré la guerre, elle la chasse. Toute cause de lutte armée a donc cessé entre nos deux nations. Nous reconnaissons cependant qu'un peuple est responsable des actes de son gouvernement même après que ce gouvernement a cessé d'exister. L'Allemagne provoquée par lui a donc droit à une réparation. Nous n'avons pas qualité pour en débattre les conditions et conclure la paix ; mais nous venons de convoquer le peuple français dans ses comices pour l'élection d'une assemblée constituante. Suspendez votre marche et nous suspendrons nos préparatifs de défense pour donner à cette assemblée le temps de se réunir et de fonder un Gouvernement national. Ce Gouvernement entrera alors en négociation avec le vôtre et tous les deux étant animés d'un esprit de justice et de modération, la paix sera bientôt conclue sur des bases solides et durables. »

Le roi de Prusse aurait peut-être répondu sinon par une négation absolue, au moins par une fin de non recevoir ;

mais alors le Gouvernement de la Défense nationale trouvait dans ce refus, aux yeux du monde entier, une éclatante justification, et il y puisait en même temps une valeur et une force morale qui au-delà de la rumeur des événements, à la rigueur, lui être contestées (*)

Le refus du roi Guillaume n'était pas d'ailleurs un motif suffisant pour ajourner indéfiniment la réunion d'une assemblée constituante. Déjà l'ennemi occupait, il est vrai, cinq départements, mais en eût-il occupé dix que l'absence de soixante députés sur six cents n'eût infirmé en rien ses décisions souveraines. Elle aurait alors institué un gouvernement légalement investi du pouvoir exécutif, ayant réellement droit d'obéissance à l'intérieur et en même temps qualité pour débattre et lui proposer la solution des questions extérieures. La réunion d'une assemblée constituante en dégagant la responsabilité des ministres provisoires, aurait calmé l'effervescence des grandes villes, secoué la torpeur des campagnes et écarté dès le premier jour toute tentative d'anarchie ou de restauration monarchique. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on sait que pour les États, les récessions sont autant de périodes de faiblesse. Or en ce moment suprême le Gouvernement de la Défense nationale n'est pas autre chose qu'une régence et c'est la France qui est en tutelle.

Il faut donc sortir à tout prix de cette situation douteuse qui ne permet de faire utilement ni la paix ni la guerre. Que, sans tarder un jour, paraisse le décret de convocation pour les élections générales. Ainsi tombera d'elle-même l'injuste accusation portée contre le Gouvernement provisoire de vouloir la continuation de la guerre à outrance, afin de conserver la dictature. L'occupation s'étend sur trente départements, mais il en reste encore soixante. Que les élections se préparent dès aujourd'hui dans ces soixante départements. L'élan une fois donné, tout porte à croire qu'avec l'appui des puissances neutres elles pourront avoir lieu sur tout le territoire occupé, moins l'Alsace et une partie de la Lorraine. Ce sera sans doute une regrettable et douloureuse exception ; mais cette exception ne saurait impliquer une cession définitive par la raison que l'assemblée constituante aura seule qualité pour débattre et résoudre la question dans sa sagesse comme dans son patriotisme.

Lieut.-col. DELARD.

(*) Cette démarche a été en effet tentée, mais timidement, à titre pour ainsi dire privé et trop tard, quand l'armée prussienne était déjà sous les murs de Paris.

Dépêches Télégraphiques

DÉPÊCHES DU Times SUR LA CAPITULATION
Remilly, 26 octobre.

Hier à 5 heures, Metz a capitulé sans conditions, avec remise de la place tout entière, la garnison devant rendre les armes et devenant prisonnière de guerre.

Entrevue précédant la capitulation

Cette entrevue fut le résultat des conférences du général Boyer avec le roi Guillaume à Versailles. Le roi adoucit les conditions que le prince

Frédéric avait cru devoir imposer à Bazaine.
Conditions de la capitulation
 1° Toutes les forteresses et les armes seront remises aux prussiens ;
 2° Tous les officiers sont prisonniers sur parole ;
 3° Tous les soldats prisonniers de guerre.
 Versailles, le 27 octobre.
 Le nombre total des prisonniers faits à Metz est 173 000 comprenant trois maréchaux et plus de 6,000 officiers.

Berlin, le 27 octobre.
 On espère en haut lieu que la chute de Metz pourra avoir quelque influence pour déterminer les Français à prendre, en considération les conditions allemandes de l'armistice.

Bruxelles, 28 octobre, 4 h. soir.
 Toutes les informations arrivées ici confirment la capitulation de Metz.
 On assure qu'elle repose sur les bases suivantes :
 1° Toutes facilités pour les élections à l'Assemblée constituante ;
 2° Démantèlement des forteresses d'Alsace et de Lorraine ; pas de cession de territoire ;
 Indemnité de deux milliards.

La Liberté aurait reçu les télégrammes suivants :
 Bruxelles, 31 octobre, 6 20 soir.
 Les Prussiens n'occupent pas Metz, mais seulement les forts.
 La conduite de Bazaine paraît criminelle. Bazaine est parti, dit-on, pour Wilhelmshöhe. Je vous envoie des détails par courrier.
 Le maire de Metz, que Bazaine a voulu décorer, a refusé la « croix de la main » qui a signé la capitulation.

Tours, 1^{er} novembre, 2 h. 10 du matin.
 Le Ministre de l'Intérieur aux Préfets.
 A sujet de la situation actuelle de Metz, tout est incertitude et contradiction. Aussi, bien que d'une part les circonstances qui paraissent avoir précédé la capitulation et celles qui l'ont suivie, ne laissent aucun doute sur la trahison de Bazaine, d'autre part la capitulation signée depuis cinq jours ne paraît pas avoir reçu sa pleine exécution. Du moins les Prussiens eux-mêmes n'ont, jusqu'à ce jour, publié sur ce point aucun renseignement précis.
 Il résulterait en outre, de quelques on dit venant de sources belges, suisses et même française, qu'une partie notable de la garnison aurait refusé et refuserait de se soumettre aux conditions d'une capitulation aussi honteuse que criminelle. Si le gouvernement ne publie pas de nouvelles, c'est que, malgré les démarches faites on ne peut encore, à l'heure présente, en communiquer au pays avec un caractère d'une stricte authenticité.

On dit que 20,000 hommes de l'armée de Metz ont refusé de se rendre avec Bazaine, et que le général Changarnier en a pris le commandement.
 Nous n'avons encore, au moment de mettre sous presse, reçu aucun détail sur les bruits qui courent relativement à la sortie du général Changarnier et à la mort de Bazaine.

Marseille, 30 octobre.
 A l'occasion de la reddition de Metz, une manifestation patriotique a eu lieu. La consécration a été générale et le deuil public.
 Ordre du jour du général Bourbaki.

Lille, 29. — A l'occasion de la capitulation de Metz, le général prononça ces paroles : « La tâche qui m'incombe serait au-dessus de mes forces, si je n'étais pas soutenu par les sentiments qui vous animent. Tous mes efforts tendent à créer le plus tôt possible un corps d'armée mobile, qui, pourvu de son matériel de guerre, puisse tenir campagne et se porter facilement au secours des places fortes.

« Mes forces, ma vie, vous appartienne !
 » Pour accomplir l'œuvre commune que le Gouvernement de la Défense nationale poursuit avec vous, il faut que la confiance et la concorde règnent au milieu de nous.
 » Vous pouvez compter sur mon plus énergique concours, sur mon dévouement le plus absolu, comme de mon côté, je compte sur votre courage et sur votre patriotisme ! »

Tours, le 31 octobre, 5 h. du soir.
 Le *Moniteur* publie de nombreuses dépêches adressées à la délégation du Gouvernement par les préfets et sous-préfets de la République.
 Les dépêches expriment à l'unanimité l'indignation provoquée partout par la capitulation de Metz et la résolution énergique de résister à outrance pour le salut et l'honneur de la France.

Tours, 31 octobre, 40 h. 3 m. du soir.
 Une dépêche officielle prussienne de Versailles, du 31 octobre, dit que les Français ont chassé les avant-postes allemands du Bourget, qu'ils ont occupé avec des forces considérables et fortifiées. Les Prussiens les ont délogés le 30 octobre après un vif combat.
 Le *Times* dit qu'il y a eu 30 officiers français et 1,200 hommes faits prisonniers. Les pertes des Prussiens, encore inconnues sont assez considérables.

Le nouveau journal de Versailles prédit que la visite de M. Thiers n'aboutira à aucun résultat.
 L'Indépendance belge dit qu'un numéro de l'Indépendant de la Moselle, publié à Metz au moment de l'entrée des Allemands, relate d'une manière précise les circonstances qui ont précédé la reddition de Metz.
 Il résulte clairement que l'armée assiégée a été indignement trompée par les chefs, qui, quand elle demandait à faire une trêve à tout prix, promettaient à l'armée qu'elle pourrait bientôt sortir intacte avec les honneurs de la guerre.

Les chefs leur montraient à France entière en proie à l'anarchie. Paris, Lyon, Marseille, Toulouse en guerre civile. Rouen, le Havre demandent le secours des Prussiens.
 Ils ont continué ainsi jusqu'au jour où ils ont déclaré que tout manquait et qu'il était impossible d'obtenir autre chose qu'une capitulation comme celle de Sedan.
 L'Indépendance ajoute que Gambetta a eu raison en criant à la trahison. La population de Metz, spectatrice de cette comédie, la jugé ainsi en accueillant Bazaine par des cris de colère.

L'Union Franco-Comtoise du 28, publie la dépêche suivante :
 Dépêche officielle.
 Le maire de Rougemont à sous-préfet à Baume, préfet du Doubs, général Cambriels, général Garibaldi :
 Entre Fougerolles et Saint-Loup, embuscade de francs-tireurs à surpris convoi de munitions composé de 14 voitures, accompagné de 80 fantassins et de 14 cavaliers.
 11 voitures capturées, 30 fantassins tués ; 3 cavaliers pris.

Pour copie conforme :
 Le Préfet du Doubs,
 ED. ORDINAIRE.
 Tours, 1^{er} novembre, 6 heures, 46 minutes, soir.
 Aujourd'hui, les délégués d'une réunion tenue à Tours, sont venus à l'hôtel de la préfecture escortés par une foule qu'on peut évaluer à 2,000 personnes, afin de présenter une résolution demandant la levée en masse et la création de commissions départementales chargées d'activer la défense et de suppléer à l'inertie et à l'insuffisance des conseils municipaux et généraux qui datent de l'empire.
 M. Gambetta a ensuite harangué la foule du

haut du balcon et a recommandé aux citoyens de s'armer pour vaincre ou mourir :
 « La République vivra si nous voulons ; il suffit de vouloir, mais il faut vouloir. »
 La foule, demandant des armes, M. Gambetta a répondu que le Gouvernement fait tout son possible pour se procurer des armes, mais qu'il rencontre sur les marchés étrangers la concurrence de l'ennemi et la concurrence de l'homme de Sedan.
 M. Gambetta conclut en disant qu'il faut que les citoyens agissent par eux-mêmes sans tout attendre du Gouvernement qui, de son côté, agira sans relâche.
 (Vifs applaudissements).

Les nouvelles de Paris, à la date du 28, constataient l'excellent esprit des défenseurs de la capitale.
 Les enrôlements de plusieurs bataillons de la garde nationale sont activement poursuivis.
 La souscription publique pour l'achat de canons va bien. Le montant de la souscription couvre déjà le prix de mille canons.
 On estime que le rationnement de la viande fraîche durera jusqu'au 15 décembre.
 Il y aura alors pour 51 semaines de viande salée.
 Le Français dit, que le pain ne sera pas rationné avant le 1^{er} janvier.
 Les riches se font au point d'honneur de se restreindre rigoureusement à la ration de tout le monde.

De grands travaux de cheminement ont été exécutés du côté de Cachau et de Bagnaux, malgré les efforts des Prussiens pour les empêcher.
 On construit un espèce de radeau qui rendra de grands services à la défense.
 Les Prussiens ont construit de fortes batteries vers Bezon, Courbevoie et le Bas-Meudon. Ils ont une forte batterie à Choisy-le-Roi.
 Le Gouvernement de Paris a reçu le 27, des dépêches de Tours, datées du 24.

Nous apprenons que la plupart des puissances ont demandé à la Prusse l'autorisation de faire sortir leurs nationaux dans le cas où Paris serait bombardé.
 Tours, le 2 nov. 1870, à 1 h. 30 m soir
 Le Ministre de l'Intérieur, à MM. les Préfets et Sous-Préfets.

Eclairés ennemis ont été repoussés par mobiles à Bréval, et par Gardes Nationaux sédentaires à Ivry-la-Bataille, près de Dreux, Francs-tireurs, ont dispersé un escadron de Uhlans.
 De Paris, *Journal officiel*, annonce que le 28 octobre, avant le jour, francs-tireur de la presse ont exécuté surprise sur Bourget, et dans la journée s'y sont maintenus, malgré l'arrivée de 30 pièces d'artillerie ennemie et d'infanterie considérable.

Pour copie conforme :
 Le Préfet du Lot,
 F. FLAUCJAC.

Nous lisons dans le *Journal de Toulouse* d'hier :
 Le bruit s'est répandu hier, dans l'après-midi, qu'un général venait d'être arrêté, à son arrivée à Toulouse ; on ajoutait que c'était par l'ordre du gouvernement de Tours. Quelques personnes allaient jusqu'à dire qu'il s'agissait du général Boyer, dont le voyage mystérieux a occupé la presse dans ces derniers jours.
 Il est vrai qu'un personnage a été l'objet de mesures de précaution et que des gardes nationaux ont été placés à la porte de l'hôtel où il était descendu avec sa famille. On assure que ces mesures n'ont pas été de longue durée ; après de nouvelles instructions reçues de Tours, ont aurant informé le voyageur qu'il avait été l'objet d'une méprise que l'on regretta et que l'on

s'empressait de réparer.
 Nous lisons sur le même incident, dans le *Progrès libéral* d'hier également :
 On annonce qu'un général X..., récemment chargé d'opérations militaires dans le département d'Eure-et-Loir, aurait été arrêté, dans la matinée de jeudi, à la gare de Toulouse par la garde nationale. Nous manquons de détails sur cet événement dont on s'entretenait beaucoup hier dans notre ville.
 P. S. — Nous recevons, à la dernière heure, des renseignements précis sur l'arrestation du personnage militaire dont nous parlons plus haut.
 C'est le général Boyer, qu'il ne faut pas confondre avec le négociateur dont il est question depuis plusieurs jours.
 Cet officier général était arrivé à Toulouse, mercredi, par un des trains du soir ; il avait pris domicile dans une maison du boulevard Lacrosse. L'ordre était arrivé du Gouvernement de Tours de le rechercher et de l'arrêter, pour des faits militaires se rattachant à son commandement d'Eure-et-Loir. Sa présence a été révélée par les hommes d'équipe de la gare, qui avaient remarqué une plaque en cuivre sur une de ses malles, avec l'inscription : GÉNÉRAL BOYER. Grâce à ces indices, la police a suivi ses traces et l'a découvert dans la maison où il était installé.

L'arrestation a été faite en présence du préfet de la Haute-Garonne, qui a donné l'ordre de le conduire immédiatement à Tours, en compagnie de deux officiers de la garde nationale.
 Le prisonnier et son escorte sont partis hier jeudi, par le train express de deux heures.
 Minuit. — Au moment de mettre sous presse, on nous assure qu'il y aurait eu méprise de nom et que le personnage recherché était le général Boyer, auteur des fameuses négociations. On ajoute que le général Boyer (de Toulouse), son homonyme, aurait été par ordre télégraphique.

Chronique locale
Les Francs-Tireurs du Lot
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
 Le Préfet du département du Lot,
 Vu le décret du Gouvernement de la défense nationale, en date du 24 octobre 1870,
 ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — M. Lodois Canteloube de Malaret, de la commune de Bagnac, est nommé capitaine du corps de francs-tireurs formé dans le département du Lot.
 Art. 2. — L'effectif de cette compagnie ne pourra s'élever à plus de soixante hommes.
 Art. 3. — Dès que les enrôlements seront complétés, des crédits seront ouverts sur les fonds départementaux, pour l'acquisition de l'habillement et de l'équipement.
 Art. 4. — Le présent arrêté sera adressé à M. le capitaine Canteloube de Malaret, chargé du recrutement des francs-tireurs qui voudront se ranger sous ses ordres.
 En l'hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 2 novembre 1870.
 Le Préfet du Lot,
 DE FLAUCJAC.

Appel de M. Canteloube.
 Mes chers Concitoyens,
 Nommé par le Gouvernement de la défense nationale, en date du 24 Octobre, au commandement des francs tireurs du Lot, je fais appel au patriotisme de tous pour l'organisation de ce corps destiné à courir à la défense de la Patrie. Un citoyen dévoué à

la cause républicaine a pris à Cahors l'initiative d'organiser un autre corps franc qui doit aller se mettre sous les ordres du général Garibaldi. Honneur à tous ceux dont les actes prouvent leur dévouement au pays.
 Francs tireurs garibaldiens, courageux enfants du Lot, puissions-nous nous retrouver bientôt sur les champs de bataille et unir nos efforts pour sauver la Patrie.
 Après l'infame trahison dont nous sommes victimes, que nos courages se réveillent et crions plus fort que jamais : *Vive la République ! Vive la France ! Mort aux Prussiens !*
 Une discipline bien observée étant la principale force d'une troupe franche, j'en veux dans mon corps que des hommes décidés à s'y conformer et à n'entrer dans la lutte qu'avec le courage et la bravoure dignes du citoyen français. Les volontaires fermement résolus à me suivre au combat, devront se présenter immédiatement : pour Cahors à la préfecture, bureau de la Guerre; pour Figeac et Gourdon aux Sous-Préfectures même bureau, ou leur engagement sera reçu.
 Cahors, le 2 novembre 1870.
 CANTELOUBE.
 Capitaine commandant les francs tireurs du Lot.

Souscription patriotique pour l'organisation immédiate des francs-tireurs de la compagnie Canteloube.
 Première liste.
 MM.
 L'Evêque de Cahors, 60 fr. ; Blaviel, grand vicaire 10 fr. ; Derrupé, vicaire général, 10 fr. ; M^{me} de Fontenilles 20 fr. ; M^{me} veuve de Valon, 20 fr. ; de Valon, 20 fr. ; de Fontenilles, 20 fr. ; de Rousse, 20 fr. ; Maury, curé de Cahors, 20 fr. ; M^{re} Lahurie, 5 fr. ; Garnier, supérieur des carmes, 25 fr. ; Lavignac, 30 fr. ; Vitrac, vicaire de la cathédrale et ses confrères, 5 fr.
 Total..... 265 fr. »

Aux femmes du département.
 Toutes les femmes du Département du Lot sont instamment priées d'adresser à la préfecture, au bureau de la guerre, toutes les chaussettes de laine et de coton qu'elles voudront bien donner pour les gardes mobiles du Lot.
 Nous apprenons avec plaisir que M. l'abbé Filsac, vicaire de St Ursice, va entrer en campagne, avec le 3^e bataillon des mobiles du Lot, en qualité d'aumônier.
 Pour la chronique locale : A. Layton.

Dernières nouvelles
 Tours, 2 novembre, 1870. 8 heures, 35 minutes, matin.
 Cassel, 31 octobre. — L'impératrice, arrivée incognito à Wilhelmshöhe, le 30 octobre, a eu une entrevue avec Napoléon.
 La Gazette de Darmstadt, du 31, dit : le maréchal Bazaine, accompagné par un officier prussien, est passé ici, allant à Cassel.
 Londres, 1^{er} novembre. — On mande de Cassel 31 octobre : Le maréchal Bazaine et sa suite sont arrivés ici.
 Les maréchaux Canrobert et Mac-Mahon sont attendus.
 Berlin, 29 octobre. — La Gazette de la Croix mentionne un bruit qui mérite confirmation. Ce journal dit qu'aujourd'hui la dernière sommation de se rendre a été faite à Paris. Si cette sommation est repoussée, le bombardement commencera dès les premiers jours de la semaine prochaine.
 Pour tous les extraits et actualités non signés A. Layton

AÉRICATOIRE et PAPIER d'Albespeyres
 Vésication rapide. Entretien parfait, sans odeur ni douleur.
 CAPSULES RAQUIN approuvées par l'Académie de médecine, qui a obtenu 100 guérisons sur 100 malades. — Exiger les natures ALBESPEYRES ET RAQUIN.

MAL DE DENTS
 Guérison instantanée par la SYRÈTHINE LAHAUSSOIS. 1,50 le flacon.
 Dépôts, à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafon pharmacien.

M^{me} DELPÉRIER
 COUTURIÈRE EN ROBES,
 A PARIS
 MOMENTANÉMENT
 A CAHORS
 Rue Feydel,
 A l'honneur d'informer les Dames qu'elle se met à leur disposition pour toutes les toilettes qu'elles voudront bien lui confier.
 Elle mettra tous ses soins à satisfaire leurs bon goût et à mériter leur confiance.

POUR 12 FRANCS
 LE MIDI PITTORESQUE, admirable publication, des plus curieuses et des plus intéressantes, vrai monument de nos provinces méridionales, composé sur les lieux mêmes et coûtant seulement 6 fr. 50 centimes donne un BEAU ET BON CHRONOMÈTRE BREVETÉ ET GARANTI
 Cet instrument d'horlogerie, en métal d'aluminium imitant l'or dans la perfection, mais bien supérieur, comme usage et solidité, à cylindre, à boîtier très-épais, à verre double, repassé, réglé à la seconde et tout neuf, est la SEULE MONTRE, qu'il soit avantageux et prudent de porter sur soi à la guerre, à la chasse, en voyage et dans tous les travaux et exercices violents.
 Pour recevoir ce CHRONOMÈTRE et le MIDIPITTORESQUE, de suite, franco et à domicile, envoyer 18 fr. 50 en mandat ou en timbres-poste, à l'éditeur, L. G. VEDIE, à Toulouse.

ALTERATIONS DU TEINT LE LAIT ANTEPHÉLIQUE
 pur ou mêlé d'eau (il y a une instruction) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, lentilles, gripes les yeux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — conserve la peau du visage saine et transparente.
 Paris, CANDES et C^o, boulevard St-Denis, 2 ; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations FLACON, 5 fr.